

Modalités de réception à compter du 3 novembre 2020

Conformément aux annonces émises par les pouvoirs publics, l'ADIL des Côtes d'Armor poursuit sa mission de service public en télétravail tout au long du mois de novembre.

Les consultants et partenaires pourront gratuitement obtenir un conseil juridique en nous contactant via le standard habituel de l'ADIL à savoir le 02.96.61.50.46 de 9 h à 12 h 30, du lundi au vendredi. Il faudra composer ce même numéro aux horaires indiqués pour prendre un rendez-vous.

Les rendez-vous pris au siège et dans les permanences pour le mois de novembre sont maintenus en rendez-vous téléphonique uniquement.

Les rendez-vous pris par les consultants resteront téléphoniques jusqu'à nouvel ordre.